

CRISE DE L'AGRICULTURE

LES SOCIALISTES AU COMBAT !



Pour une **agriculture durable**
et un **revenu digne**
pour nos agriculteur·rices

Contre la concurrence déloyale
et pour le **juste échange**

**L'action de nos mairies
socialistes pour l'agriculture**



Le Parti
socialiste

SOCIALISTES
ASSEMBLÉE NATIONALE

SOCIALISTES
ÉCOLOGISTES
RÉPUBLICAINS SÉNAT

DÉLÉGATION FRANÇAISE
DU GROUPE S&D

Le salon de l'agriculture s'ouvre, cette année encore, dans un contexte de crise du secteur agricole qui s'enlise et s'aggrave. Pour la première fois, ce salon n'accueillera aucun bovin en raison de la dermatose nodulaire. Cette épizootie, abordée d'abord avec brutalité par le Gouvernement, est venue frapper durement des territoires déjà fragilisés. Et, alors même que les éleveur-euses faisaient face à cette situation dramatique, la Commission européenne s'attachait à signer l'accord de libre-échange avec le Mercosur, pourtant largement décrié partout en Europe. Sur ce dernier point, la mobilisation de nos parlementaires européen-nes, aux côtés des agriculteur-ices a permis un répit : l'accord est suspendu pour au moins 1 an.

Mais ce soulagement nécessaire ne comble pas les inquiétudes du monde agricole, mobilisé depuis maintenant plusieurs années avec courage et détermination pour alerter les pouvoirs publics sur ses conditions de travail toujours plus dégradées, une absence de prix rémunérateurs et une concurrence déloyale exacerbée. Les Socialistes plaident pour une écoute et un dialogue exigeant entre les représentant-es politiques et les syndicats agricoles. Nos agriculteur-ices doivent vivre de leur travail dignement, avec un accompagnement territorialisé à la hauteur des enjeux. Accompagner le renouvellement des générations, garantir un accès à la terre, assurer la transmission d'exploitations agricoles résilientes et adaptées au changement climatique sont autant de défis à relever dans les prochaines années pour renforcer notre modèle agricole, élément indispensable de notre souveraineté.

Les difficultés majeures des agriculteur-ices sont le fruit de la dérive néolibérale des 30 dernières années aux conséquences économiques et commerciales désastreuses.

À l'heure où les géants de l'industrie et de la distribution agroalimentaire mènent une guerre des prix toujours plus forte et où des accords de libre-échange permettent d'importer des produits ayant recours à des pesticides pourtant interdits sur notre sol, les réponses de la France et de l'Union Européenne doivent être fortes et claires : protection de notre marché, de nos agriculteur-ices et des consommateur-ices !

La mobilisation contre la loi Duplomb, qui a rassemblé l'an dernier plus de 2 millions de signatures – un record –, est le signe d'attentes très fortes de la population pour l'avènement d'un modèle agricole plus vertueux. Celui-là ne peut pas se faire contre les agriculteur-ices, au contraire : il doit se faire avec eux et leur offrir de nouvelles perspectives. Nous nous y attelons.

La déréglementation ne répond ni à la colère exprimée par les agriculteur·rices ces derniers mois dans nos territoires face à la faiblesse de leurs revenus et à la concurrence déloyale, ni à leur inquiétude face aux deux défis majeurs auxquels notre agriculture est confrontée.

Les crises et désordres internationaux nous rappellent la nécessité de reconquérir notre souveraineté alimentaire. Nous devons le faire en préservant et valorisant la qualité de l'agriculture française pour aller vers le mieux-disant et non l'abaissement de normes protectrices de nos écosystèmes et de la santé humaine.

Pour leur part, les Socialistes militent depuis des années en faveur d'une véritable transition de notre modèle agricole vers davantage de stabilité des revenus, de durabilité, de régulation des marchés et de reconnaissance du travail rendu, conditions indispensables pour offrir des perspectives à nos agriculteur·rices et réveiller les vocations à l'heure où la moitié des agriculteur·rices partira à la retraite dans les dix ans.



Sommaire

Page 4 _ **Chiffres clés**

Page 5 _ **Nos 10 propositions**

Page 21 _ **En route pour les municipales :
nos propositions pour défendre localement
la dignité agricole**

Page 23 _ **Les socialistes agissent pour protéger
notre agriculture et l'environnement**

Le Parti socialiste, ses sénateur-rices et ses député-es, nationaux et européen-nés, réaffirment leur soutien aux agriculteur-rices, et appellent au lancement de nombreux chantiers pour apporter une réponse durable et crédible à la hauteur des attentes du monde agricole et en phase avec les attentes sociétales.

AVEC UN PRÉALABLE

La juste rémunération des agriculteur-rices, le juste partage de la valeur face à la prédation de la grande distribution et des industries agro-alimentaires.

AVEC UN CAP

L'agroécologie et le renouvellement des générations.

AVEC UNE CONDITION

La protection de nos marchés de la mondialisation déloyale.



Les défis à relever en 5 chiffres



1/3

des fermes françaises ont **disparu** en 20 ans

~~80 000~~

emplois agricoles

ont été **supprimés** en 10 ans



50%

des agriculteur-rices partiront à la **retraite** d'ici 2030



90%

En France, les quatre premiers groupements d'achats concentrent près de **90 % des parts de marché des produits de grande consommation**



25%

des agriculteur-rices **captent 2/3 des aides** à l'échelle française

2/3

10 PROPOSITIONS*

EN BREF

* faisant déjà l'objet pour certaines de propositions de loi soumises au débat parlementaire.

- 1 **Garantir un revenu agricole digne**
- 2 **Initier une réforme en profondeur des modalités d'attribution des aides de la PAC**
- 3 **Appliquer strictement et renforcer les lois EGALIM**
- 4 **Mettre en place immédiatement des clauses miroirs au niveau européen**
- 5 **Sortir l'agriculture du libre-échange et redéfinir le règles du commerce international**
- 6 **Faire une grande loi foncière**
- 7 **Engager une grande planification agroécologique**
- 8 **Accélérer la reconnaissance et la valorisation des services rendus par notre agriculture pour nos écosystèmes**
- 9 **Mettre en place des simplifications administratives sans renier nos engagements en matière environnementale**
- 10 **Reconnaître les sols vivants au patrimoine commun de la Nation**



Garantir un revenu agricole digne

1 Les agriculteur-rices ne peuvent plus être les victimes collatérales de la guerre des prix que se livrent les industriels et la grande distribution.

Il est temps qu'un diagnostic clair, précis et transparent soit posé sur les pratiques de certains opérateurs économiques, afin de mettre fin à un système qui tue à petit feu notre agriculture. C'est pourquoi le 24 janvier 2024, les sénateur-rices socialistes avaient demandé la constitution d'une commission d'enquête sénatoriale sur la question des revenus agricoles et des relations commerciales agroalimentaires qui a été rejetée par la droite.

Il faut pouvoir garantir un meilleur revenu aux paysan·nes et leur permettre de vivre d'un prix juste. Il faut les aider à mieux s'organiser pour faire face aux acteur·rices de l'agrobusiness et de la distribution. Il est également indispensable de revoir les règles de distribution des subventions de la PAC pour tenir compte des fortes disparités entre les agriculteur-rices. Les aides versées proportionnellement au nombre d'hectares ne réduisent pas les inégalités, elles les augmentent ! Nous plaçons pour que le nombre de travailleurs présents dans les fermes soit un des critères de distribution des subventions de la PAC.

Opérer ces changements est possible à très court terme en réouvrant les négociations du Plan Stratégique National (PSN) français de la PAC à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Nous plaçons pour l'application du plafond à 100 000 euros de subventions par ferme, comme l'a décidé l'Espagne. L'argent ainsi prélevé pourra être mobilisé pour répondre à la crise que subissent l'élevage et l'agriculture biologique et pour financer la transition agro-écologique.

Un pouvoir de vivre renforcé passe aussi par la **réduction des charges énergétiques** et par la suppression des réglementations inutiles socialement ou écologiquement. Nous étendrons les tarifs réglementés **de vente de l'électricité à toutes les TPE** obtenus grâce aux socialistes (loi adoptée le 11 avril 2024) et **nous défendons un modèle de gouvernance agricole décentralisé**, au plus proche des préoccupations réelles des agriculteur-rices.

Il faut enfin garantir aux agriculteur-rices les mêmes droits sociaux, en alignant les plafonds de ressources du RSA sur le reste de la population pour en ouvrir l'accès, en exonérant les agriculteur-rices de l'obligation de réaliser 15 heures d'activité par semaine, en assurant des retraites en tout cas supérieures à 1000 euros par mois (via une revalorisation du minimum vieillesse et de la pension majorée de référence - PMR), en appliquant la loi qui prévoit le calcul de la pension sur les 25 meilleures années, et non sur toute la carrière.



Refonder la PAC

2

Les Socialistes ont toujours milité pour la préservation d'une PAC forte et surtout commune. Malheureusement, la France, par la voix de son gouvernement actuel, a fait le choix d'un Plan Stratégique National (PSN) à minima sur les enjeux environnementaux et ultraconservateur sur le plan social, y compris en mettant les curseurs au minimum sur le soutien aux jeunes agriculteur-rices.

Nous devons rompre avec la PAC libérale qui prévaut depuis 1992. En supprimant les quotas laitiers et les quotas sucriers, la PAC a succombé aux sirènes de la dérégulation et les agriculteur-rices continuent d'en payer le prix fort. Le secteur viticole est le seul à avoir su préserver ses outils de régulation : il est ainsi capable de limiter par lui-même les crises de surproduction tout en améliorant la qualité de ses produits, ces outils ont été confortés dans le tout récent «paquet vin» européen. D'autres produits sous indication géographique, comme le fromage Comté, démontrent que la régulation de l'offre est le meilleur moyen d'assurer un juste partage de la valeur ajoutée. Ces exceptions doivent devenir la règle dans une PAC qui doit retrouver les moyens de gérer par elle-même les crises de production plutôt que d'en faire subir les conséquences au maillon le plus faible, les paysan-nes, qu'ils soient européen-nes ou des pays en développement. Notamment par un relèvement des prix d'intervention dans le cadre de la révision prochaine de l'OCM (organisation commune des marchés), dont le rapporteur au Parlement européen sera l'un des nôtres (Eric Sargiacomo). Il faut renouer avec la régulation qui loin d'être un gros mot, a fait ses preuves dans les filières qui disposent encore de ces outils.

Cette remise en cause de 30 ans de dérégulation de la PAC s'inscrit dans la construction de l'autonomie stratégique de l'Union européenne au nom de la souveraineté alimentaire. C'est un impératif social pour les paysan-nes ; c'est un impératif écologique car, sans régulation des marchés, il n'y aura ni justice sociale, ni acceptabilité de la transition agro-écologique. L'Union européenne doit renouer avec le volontarisme politique en matière agricole et alimentaire, comme le font la plupart des autres pays depuis la crise alimentaire de 2007, en particulier en matière de stocks stratégiques.

Refonder la PAC, c'est assumer de ne pas simplement la réformer. **La prime à l'hectare et la libéralisation des marchés ont plongé les agriculteur-rices dans la précarité, conduit à une réduction accélérée du nombre d'agriculteur-rices et ont eu des effets très négatifs sur l'environnement. Il faut désormais une PAAC (politique agricole et alimentaire commune), dans la foulée de l'ICE «L'alimentation est un droit humain pour toutes et tous», adossée à des dispositifs encourageant les produits de qualité en circuit court («EU school scheme» dans les cantines scolaires, aide alimentaire...) et] qui réoriente les soutiens publics vers des objectifs fixés dans un contrat renouvelé entre le monde agricole et alimentaire et la société.**



LA VÉRITÉ SUR LA PAC

- La PAC actuelle a été adoptée par le Parlement européen le 23 novembre 2021

> Nous avons voté CONTRE, car elle était en décalage complet avec les ambitions du pacte vert. Les macronistes, la droite et le RN ont voté POUR

Renforcer les pouvoirs de négociation des agriculteur·rices et les sanctions des lois EGALIM

3

Le rééquilibrage des relations commerciales tout au long de la chaîne agroalimentaire doit être la priorité si nous voulons vraiment parvenir à une juste reconnaissance du travail. Pour cela, l'enveloppe disponible de la PAC doit être complètement mobilisée pour financer les Organisations de Producteur·rices dans l'élevage, de manière à négocier d'égal à égal avec des multinationales comme Lactalis et Savencia.

C'est à cette condition que l'objectif des lois EGALIM de construire les prix sur la base des coûts de production des agriculteur·rices considérés comme prix planchers, pourra être atteint. Les sanctions prévues dans les lois Egalim doivent être renforcées, tout comme doivent être bloquées les parades pour les contourner.

Il est urgent d'interdire l'achat de nos produits agricoles en dessous de leur prix de revient, comme le fait l'Espagne depuis quelques années et d'orienter les négociations commerciales vers un commerce équitable et juste permettant d'assurer la durabilité sociale et écologique des filières agroalimentaires. Une proposition de loi des députés socialistes relative au revenu agricole et au partage de la valeur tout au long de la chaîne agroalimentaire a été déposée à cet effet.

Au niveau européen, la réforme à venir des marchés publics offrira une occasion de renforcer les critères de localisation et de qualité, notamment dans la restauration collective.



Pour de vraies mesures miroirs

4 Nous ne pouvons plus accepter sur notre marché des productions qui ne respectent pas les mêmes normes que nos agriculteur-rices. La réciprocité des normes – économiques, sanitaires, environnementales et sociales – doit être effective au sein de l'UE et prévaloir dans tous les accords commerciaux internationaux. La concurrence déloyale que subit aujourd'hui notre agriculture est inacceptable et nous devons y mettre un terme immédiatement. **La taxe carbone aux frontières de l'Europe doit le plus vite possible s'appliquer aux produits alimentaires et aux consommations intermédiaires du secteur agricole.**

Nous devons promouvoir l'offre d'une alimentation saine et de qualité auprès de nos concitoyen-nes, tout en nous assurant que nos importations sont produites dans des conditions sociales acceptables et humainement décentes, afin d'améliorer les conditions de production partout sur la planète. La mise en place de ces clauses devra nécessairement s'accompagner d'un renforcement des contrôles aux frontières.

C'est pourquoi les Socialistes agissent pour poursuivre la mise en place immédiate des clauses miroirs au niveau européen. Il s'agit également de limiter le recours à des dérogations face aux interdictions de pesticides, afin que s'engage un processus d'harmonisation par le haut entre les pays membres de l'Union européenne et que soit stoppée l'exportation et donc la production des produits phytopharmaceutiques interdits au sein de l'UE.

Au sein de l'Union européenne, il est également essentiel de lutter contre le «dumping social» en renforçant l'Europe sociale.



Sortir l'agriculture du libre-échange et redéfinir les règles du commerce international

5

Il faut s'opposer à tout accord de libre échange en cours de ratification ou en négociation qui menace nos agriculteurs, pour mettre en place un protectionnisme écologique et social pour notre agriculture, sans attendre une indispensable refondation des règles du commerce international s'appliquant à l'agriculture et à l'alimentation.

Les accords de Paris et la défense de la sécurité alimentaire mondiale doivent primer sur les règles du libre commerce qui interdisent par exemple les politiques de stockage alimentaire.

A l'heure de la crise climatique généralisée, il est indispensable de renouer avec des politiques de stockage alimentaire qui constitueront toujours la meilleure arme contre la spéculation nocive, tant pour les paysan·nes que pour les consommateur·rices.

Le retour de l'inflation alimentaire et l'explosion de la précarité alimentaire (37% de nos concitoyen·nes se déclarent en précarité alimentaire) imposent une remise en cause de la dérégulation des marchés alimentaires et agricoles au niveau européen.

L'étiquetage des produits alimentaires devra être d'abord contrôlé puis modifié pour mieux valoriser leurs origines comme leurs modes de production et lutter contre les concurrences déloyales.



LA VÉRITÉ SUR LA CONCURRENCE DÉLOYALE



- Traité de libre-échange avec le Canada adopté par le Parlement Européen le 15 février 2017
> Nous avons voté CONTRE, les macronistes ont laissé faire

- Traité de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande adopté par le Parlement Européen le 22 novembre 2023
> Nous avons voté CONTRE, les macronistes ont voté POUR

NON AU MERCOSUR : NOTRE MOBILISATION A PAYÉ, LE COMBAT CONTINUE !

Historique et enjeux

Depuis des années, les Socialistes se mobilisent pour faire barrage à l'accord UE-Mercosur.

Nous menons le combat au sein du Parlement français comme au Parlement européen où se joue l'avenir de ce traité, en usant de tous les outils à notre disposition pour protéger nos agriculteur·ices et notre souveraineté alimentaire.

L'accord UE-Mercosur est le produit d'une époque révolue, et représente une menace réelle pour les producteur·ices comme pour les consommateur·ices européens. En outre il favoriserait, dans les pays d'Amérique latine concernés, les très grandes exploitations et l'accaparement des terres.

Il permettrait l'importation massive de produits agricoles souvent issus de pratiques écologiquement destructrices, comme la déforestation et l'usage de pesticides interdits en Europe, ou encore le recours massif aux OGM. Les quotas additionnels d'importation à droits réduits ou nuls exerceraient une pression supplémentaire sur les prix de produits sensibles comme le bœuf, la volaille ou le sucre – on pense en particulier à la filière canne à sucre des Outre-mer.

Les Socialistes mènent le combat

Dès 2024, les Socialistes ont porté une proposition de résolution européenne « contre l'accord UE-Mercosur et pour le juste échange » à l'Assemblée nationale, afin que la représentation nationale puisse s'exprimer sur la position que devait tenir la France vis-à-vis de l'Union européenne. Adoptée à l'unanimité le 30 janvier 2025, ce texte permet désormais à la France d'affirmer des propositions fortes, issues du Parlement, pour lutter à l'échelon européen contre la ratification de l'accord avec le Mercosur et plus généralement contre les produits agricoles importés qui ne respectent ni nos normes sociales, ni nos normes environnementales.

Malgré cela, le 9 janvier 2026 le Conseil de l'Union européenne a adopté l'accord UE-Mercosur, malgré le vote d'opposition de la France et la mobilisation sans faille de nos élu·es socialistes.

Mais l'accord n'est pas définitivement entériné tant que le Parlement européen n'a pas donné son consentement. La Commission européenne planchait sur une adhésion rapide du Parlement, mais c'était sans compter sur le travail patient et méthodique des Socialistes, qui ont construit un front de blocage !

Le 14 novembre 2025, nous avons en effet demandé la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) pour qu'elle tranche sur la conformité de l'accord avec nos normes et le droit européen. Si la CJUE rendait un avis négatif, celui-ci ne pourrait pas rentrer en vigueur en l'état.

Et notre mobilisation a payé : le 21 janvier 2026, le Parlement européen a voté, à dix voix près, en faveur de cette saisine de la CJUE ! La saisine suspend la ratification pendant au moins un an, jusqu'à la décision de la Cour. C'est un signal politique très fort, un revers important pour les partisans du Mercosur et une victoire pour l'agriculture européenne.

Mais entre-temps, la possibilité s'offre toujours à Ursula Von der Leyen d'appliquer provisoirement l'accord. Si elle devait prendre une telle décision, celle-ci serait extrêmement grave, car elle contournerait le contrôle démocratique du Parlement. Les Socialistes ne laisseront pas la Commission se soustraire à ses responsabilités, qui impliquent le respect plein et entier du rôle du Parlement européen. Et nous continuerons sans faille le combat, pour faire définitivement échec à l'accord avec le Mercosur.



MERCOSUR : RETOUR SUR NOTRE MOBILISATION AU PARLEMENT EUROPÉEN À STRASBOURG - 20 JANVIER 2026





Faire une grande loi foncière

6 Il n'y aura pas de renouvellement des générations et d'avenir pour notre agriculture si nous ne mettons pas un terme immédiat à la spéculation foncière et au phénomène d'accaparement et de concentration excessive des terres.

En 25 ans, le prix des terres agricoles a doublé et la taille moyenne des exploitations a augmenté de 30%. Dans le même temps, 50% des chef-fes d'exploitation prendront leur retraite dans les 10 ans sans garantie d'être remplacés.

Nous devons permettre l'accès à la terre d'une nouvelle génération d'agriculteur-ices. **La France ne pourra pas faire l'économie d'une grande loi foncière qui devra offrir régulation, préservation de notre potentiel productif et espoir aux futures générations avec des prix décents.**

De premières mesures sont proposées par les Socialistes dans une proposition de loi à l'Assemblée nationale.

Il faut renforcer le contrôle des agrandissements et se doter de nouveaux outils pour recenser précisément les transactions qui ont lieu sur notre territoire et mettre fin à une certaine opacité propice à de nombreuses dérives. Par ailleurs, l'agro-énergie, source complémentaire de revenus, ne doit pas se faire au détriment de la fonction nourricière première de l'agriculture.



Engager une grande planification agroécologique

7

Dans la continuité de la loi d'avenir agricole de 2014 portée par les Socialistes, qui a posé les bases de l'agroécologie, nous devons désormais entamer un second acte.

L'agriculture doit s'adapter aux conséquences du changement climatique sous peine de disparaître.

Des moyens financiers majeurs doivent être consentis pour accompagner financièrement, dans la durée, cette transition. C'est pour cela que les Socialistes continuent de dénoncer le greenwashing qui a présidé aux choix du Plan Stratégique National de la PAC que ce gouvernement a arrêtés sans la moindre consultation avec le Parlement. Le soutien à l'agriculture biologique doit être revu à la hausse côté production, mais aussi côté achats publics et structuration des filières. Le budget des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques introduites par les Socialistes au début des années 2000, doit être significativement augmenté pour accompagner les agriculteur-rices dans la transition avec des contrats pluriannuels.

Un changement en profondeur de nos politiques agricoles est inéluctable pour en assurer la cohérence. Il faut accompagner toutes les filières dans leurs stratégies de transition économique, agroécologique et sociétale en assumant de rompre avec les dogmes libéraux par une planification progressive dans le temps incompatible avec le yoyo des marchés.

C'est notamment le sens des 26 propositions du rapport de la commission d'enquête parlementaire pour réussir le plan Ecophyto 2030, initiée par Dominique POTIER et les député-es socialistes. Ce projet agroécologique devra renforcer la capacité de nos exploitations à s'adapter et être résilientes face à la multiplication des aléas climatiques, économiques et sanitaires.

L'appareil de formation agricole, initiale et continue, et en premier lieu l'enseignement agricole public, a un rôle majeur à jouer dans la réussite de cette transformation par la formation des jeunes et des agriculteur-rices. De même le rôle de l'INRAE, comme chef de file de la recherche agronomique et alimentaire, doit être réaffirmé. Nous avons également besoin de conforter les moyens et l'indépendance de l'ANSES comme ceux de l'Agence Bio et de l'Office Français pour la Biodiversité.



Rémunérer les services rendus par nos agriculteur·rices

8

Nous voulons accélérer la reconnaissance et la valorisation des services rendus par notre agriculture. Nous portons ce sujet crucial depuis des années, à chaque débat. Il s'est traduit par certaines victoires, comme la reconnaissance des paiements pour services environnementaux dans notre législation grâce à l'adoption d'un amendement des sénateur·rices socialistes dans la loi "*climat et résilience*". A nos yeux, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont les paiements pour services environnementaux les plus aboutis, elles doivent être poursuivies et amplifiées.

Il s'agit de valoriser les externalités positives de l'agriculture, c'est-à-dire les effets positifs sur les écosystèmes pouvant être engendrés par des modes de production ou des pratiques agricoles adaptés.

Nous devons sortir de la seule logique de compensation des surcoûts ou des manques à gagner imposée par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, pour encourager, en les rémunérant dans la durée, les éléments de biodiversité et les pratiques qui permettent d'améliorer la santé et l'efficacité agronomique, climatique et environnementale des écosystèmes (stockage du carbone, préservation de la qualité et de la ressource en eau, protection du paysage et de la biodiversité...).



Clarifier et simplifier la mise en œuvre des normes

9 La crise de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) témoigne d'une grande incompréhension au sein du monde agricole envers certaines normes, vécues comme imposées et déconnectées des réalités locales. S'il n'est pas question de déréguler l'agriculture au détriment de notre planète et de la santé publique, il nous faut remettre à plat les normes agricoles.

Le monde agricole se plaint des lourdeurs administratives, parfois à juste titre, notamment quand l'administration française se surprotège faute d'une étroite concertation au préalable avec l'administration européenne. **Il est nécessaire de simplifier les normes administratives sans renier nos engagements en matière environnementale. Des évolutions et des simplifications doivent être apportées mais en aucun cas, elles ne doivent se faire sur le seul autel de la moins-disance et de l'abandon de nos engagements nationaux et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique et sanitaire. À ce titre, la question de l'eau en agriculture est centrale et occupe de nombreux débats.**

Le Parlement doit se saisir au plus vite de ce sujet. C'est dans ce sens que les sénateur·rices socialistes ont utilisé leur droit de tirage en 2023 pour la constitution d'une mission d'information sur la gestion durable de l'eau portée par Hervé GILLÉ. Les conclusions de leur rapport intitulé « *L'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement* » doivent désormais trouver des traductions législatives concrètes. Les sénateur·rices socialistes ont déposé une première proposition de loi venant traduire certaines des recommandations.

Nous devons préserver la ressource en qualité comme en quantité, tout en limitant les conflits d'usage et s'assurer d'une gestion partagée et concertée de ce bien commun.



Préserver les sols vivants

10

Il est essentiel de reconnaître les sols vivants comme patrimoine commun de la Nation pour en préserver la qualité et le potentiel productif.

Les sols sont les grands oubliés de notre arsenal juridique et ne bénéficient pas d'une législation propre malgré l'ensemble des services écosystémiques qu'ils rendent (biodiversité, cycle de l'eau, captation du carbone, production alimentaire, paysage...).



À l'heure des bouleversements climatiques que nous connaissons et de la dégradation qu'ils subissent du fait de certaines activités humaines intensives, les sols doivent plus que jamais être préservés contre l'artificialisation et le court-termisme des propriétaires. Le statut du fermage compte parmi les grandes œuvres des socialistes : via des baux de long terme et des loyers encadrés, il assure un cadre favorable aux travailleurs de la terre pour en améliorer la fertilité sur le long terme.

C'est dans ce sens que les sénateur·rices socialistes ont déposé une proposition de loi visant à préserver les sols vivants, qui a été examinée au Sénat le 14 février 2024.

EN ROUTE POUR LES MUNICIPALES : nos propositions pour défendre localement la dignité agricole

Nos communes socialistes ont toujours été engagées dans la question de l'agriculture et ont combattu les phénomènes de paupérisation et de prédation des exploitations familiales.

Nos candidates et candidats socialistes s'engagent à :

– Faire baisser les charges des exploitants (énergie).

– Promouvoir la production locale et la consommation en circuits courts.

MÉTROPOLES ET GRANDES VILLES.

- Développer des projets alimentaires territoriaux entre les agriculteurs et les entreprises et administrations publiques : bio dans les cantines, production locale en échange de la préservation des champs captants.
- Créer un fonds municipal de soutien aux circuits courts, destiné à financer l'installation, la modernisation ou la diversification des producteurs locaux.
- Accompagner les nouveaux agriculteurs : aides à l'installation, au foncier, à la transmission et à la conversion vers l'agriculture biologique.
- Soutenir logistiquement la structuration de filières locales.
- Inscrire dans un document-cadre la prise en compte du bien-être des animaux d'élevage dans la commande publique et les actions de sensibilisation autour de la thématique des animaux et de la consommation responsable.
- Intégrer un critère de bien-être animal dans les marchés d'achats de denrées alimentaires.
- Intégrer le bien-être animal dans le projet alimentaire territorial.
- Créer une régie municipale alimentaire ou un service d'approvisionnement territorial pour contractualiser directement avec les producteurs locaux.
- Créer des marchés hebdomadaires exclusivement locaux, avec animation pédagogique.
- Adopter un plan municipal "Restauration durable" avec de forts objectifs (exemple : 50 % local et bio en 2026, 80 % en 2027, 100 % en 2030).
- Recourir à des plateformes locales d'achat (Agrilocal, circuits courts urbains) pour mutualiser les approvisionnements.
- Soutenir la conversion bio des producteurs du territoire en lien avec la Région et la Chambre d'agriculture.
- Appliquer une tarification sociale selon le quotient familial, avec gratuité pour les plus modestes.
- Étendre le service municipal ou intercommunal de portage de repas aux publics fragiles (personnes âgées, isolées, en convalescence).
- Proposer plusieurs formules (repas quotidiens, paniers hebdomadaires, plats préparés locaux).
- Développer des partenariats avec les structures d'insertion par l'emploi, les associations ou les entreprises de l'ESS.
- Favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de saison dans les repas livrés.
- Former les livreurs municipaux et bénévoles à la détection de l'isolement et des fragilités.
- Créer un "binôme repas + visite" associant un repas livré et un temps de convivialité.
- Créer une foncière alimentaire métropolitaine pour acheter ou réserver des locaux commerciaux afin d'y installer des épiceries solidaires, SCIC alimentaires, cuisines de quartier.
- Créer une structure publique métropolitaine (Régie ou SEM alimentaire) pour organiser des achats groupés auprès des producteurs locaux et bénéficier d'une logistique mutualisée.
- Créer des marchés hebdomadaires exclusivement locaux, avec animation pédagogique pour valoriser l'agriculture française et locale

VILLES MOYENNES ET COMMUNES PÉRIURBAINES

- Développer des projets alimentaires territoriaux avec d'autres communes afin d'assurer la transition écologique et responsable de la production environnementale.
- Créer un fonds municipal de soutien aux circuits courts, destiné à financer l'installation, la modernisation ou la diversification des producteurs locaux.
- Accompagner les nouveaux agriculteurs : aides à l'installation, au foncier, à la transmission et à la conversion vers l'agriculture biologique.
- Soutenir logistiquement la structuration de filières locales.
- Insérer des clauses "circuits courts" et "produits durables" dans les marchés publics.
- Soutenir les associations d'aide alimentaire dans l'intégration de produits locaux et bio.
- Mettre en place le compostage sur site ou à l'échelle intercommunale.
- Créer des marchés hebdomadaires exclusivement locaux, avec animation pédagogique.
- Constituer un groupement d'achats intercommunal pour développer de réelles ressources complémentaires pour les producteurs locaux et de qualité.
- Inscrire dans un document-cadre la prise en compte du bien-être des animaux d'élevage dans la commande publique et les actions de sensibilisation autour de la thématique des animaux et de la consommation responsable.
- Intégrer un critère de bien-être animal dans les marchés d'achats de denrées alimentaires.
- Sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage.
- Étendre le service municipal ou intercommunal de portage de repas aux publics fragiles (personnes âgées, isolées, en convalescence).
- Proposer plusieurs formules (repas quotidiens, paniers hebdomadaires, plats préparés locaux).
- Développer des partenariats avec les structures d'insertion, les associations ou les entreprises de l'ESS.
- Favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de saison dans les repas livrés.
- Former les livreurs municipaux et bénévoles à la détection de l'isolement et des fragilités.
- Créer un "binôme repas + visite" associant un repas livré et un temps de convivialité.

PETITES VILLES ET COMMUNES RURALES.

- Valoriser les solidarités informelles (entraide entre agriculteurs, artisans, familles).
- Proposer des contrats de travail temporaires axés sur des projets écologiques locaux (restauration de haies, agriculture durable, etc.), .
- Développer des productions locales : installation de panneaux solaires sur les toitures publiques ou agricoles, projets collectifs de chaufferie bois ou réseau de chaleur rural ou groupements d'achat d'énergie pour les habitants et entreprises locales.
- Mettre en réseau des employeurs locaux (agriculteurs, artisans, commerces) pour identifier les besoins et proposer des missions locales .
- Encourager les projets collaboratifs entre agriculture, artisanat, culture et tourisme.
- Accompagner la création de coopératives agricoles locales avec des aides à l'achat de matériels agricoles responsables.
- Soutien aux filières agricoles et artisanales : circuits courts, transformation

Les Socialistes agissent pour protéger notre agriculture et l'environnement

2 PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

**VICTOIRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
adoption de notre proposition de résolution européenne
contre l'accord UE-Mercosur et pour le juste échange !**



Victoire à l'Assemblée nationale : adoption de notre proposition de résolution européenne contre l'accord UE-Mercosur et pour le juste échange !

Jeudi 30 janvier 2025 l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité notre proposition de résolution européenne contre l'accord UE-Mercosur et pour un juste échange. Ce texte permet aujourd'hui à la France d'affirmer des propositions fortes, issues du Parlement, pour lutter à l'échelon européen contre la ratification de l'accord avec le Mercosur et plus généralement contre les produits agricoles importés qui ne respectent ni nos normes sociales, ni nos normes environnementales.

En effet, au-delà de l'accord UE-Mercosur, qui est une triple faute sociale, économique et environnementale, cette proposition de résolution propose la mise en œuvre de véritables "mesures miroirs" permettant de conditionner l'accès des produits étrangers au marché européen au strict respect de nos normes de production (sanitaires, environnementales et sociales).

Cette proposition est différente des clauses miroirs, inefficaces dans la régulation de la mondialisation et véritables pièges pour les agriculteur·rices.

Par ailleurs, nous proposons avec ces mesures miroirs d'inverser la charge de la preuve. Les pays exportateurs devront certifier les conditions de production et de transformation de leurs produits agricoles sur leur propre sol, par un organisme tiers agréé. Le respect des normes de production européennes reposera directement sur les pays tiers exportateurs, système plus protecteur et efficace.

L'Europe doit être exigeante et se comporter en autorité régulatrice responsable dans ses accords commerciaux. Notre proposition de résolution européenne poursuit plusieurs objectifs clairs : protéger le revenu de nos agriculteur·rices face à la concurrence déloyale et la qualité de notre agriculture, préserver la santé humaine, environnementale et animale, sauver nos élevages et la transition agroécologique.

PROPOSITION
présentée par nos député·es
et adoptée à l'unanimité par
l'Assemblée nationale

Nous n'avons pas attendu la crise pour agir

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la construction du revenu agricole et des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire

La question de la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de production agroalimentaire est centrale. Les échecs successifs des lois EGA-LIM prouvent que les demi-mesures ne suffisent pas et qu'en tentant de ménager toutes les parties prenantes, nous sacrifions peu à peu notre agriculture et nos agriculteur·rices.

Avec cette proposition de résolution, les socialistes estiment donc indispensable que le Sénat se saisisse au plus vite de ce sujet et constitue **une commis-**

sion d'enquête sénatoriale sur la question de la construction du revenu agricole et des relations commerciales dans le secteur agroalimentaire. Il est temps qu'un diagnostic clair, précis et transparent soit posé sur les pratiques de certains opérateurs économiques, afin de mettre fin à un système qui tue à petit feu notre agriculture.

Cette commission d'enquête ne pourra pas faire l'économie de se pencher également sur les pratiques commerciales déloyales, à l'échelle européenne

et mondiale, dont l'actualité est plus que jamais brûlante. Courant janvier 2024, le Sénat a voté une proposition de résolution dans ce sens, en invoquant la nécessité d'une réelle réciprocité des normes économiques, sanitaires, environnementales et sociales, et la mise en place en conséquence de clauses miroirs.

PROPOSITION
déposée par nos sénateur·ice·s
LA DROITE S'Y EST OPPOSÉE

Proposition de résolution visant à interdire l'acétamipride dans l'Union européenne

La loi dite Duplomb prétendait « lever les contraintes » sur le métier d'agriculteurs. En réalité, elle voulait réautoriser des pesticides néonicotinoïdes interdits en France depuis 2018. Ces produits – responsables de l'effondrement des abeilles et de la biodiversité – mettent en danger nos sols, notre santé, l'apiculture et l'avenir même de nos fermes.

Cette loi ne sert pas les agriculteurs mais les intérêts de l'agro-industrie !

En France, 2,1 millions de citoyens ont signé une pétition pour s'y opposer et le Conseil constitutionnel a censuré la mesure au nom de la Charte de l'environnement.

Pourtant, l'acétamipride reste autorisé au niveau européen jusqu'en 2033. Résultat, une concurrence déloyale entre agriculteurs de l'Union européenne et la grande distribution peut importer des produits traités avec des substances interdites en France.

Au travers d'une proposition de résolution déposée en novembre 2025 par nos Sénateurs, nous demandons l'interdiction totale des néonicotinoïdes dans toute l'Union européenne et des clauses miroirs pour interdire l'importation de produits ne respectant pas nos normes.

Ce texte est un véritable soutien public à la transition agroécologique, plutôt que des reculs sanitaires.

PROPOSITION
déposée par nos sénateur·ice·s

PROPOSITIONS DE LOI SOCIALISTES

PROPOSITION DE LOI

Visant à produire autrement, en garantissant un partage de la valeur et en réconciliant le monde agricole et la société

Les annonces d'une loi d'urgence agricole par le Premier ministre mardi 13 janvier – dont les contours restent encore flous – puis d'une loi Duplomb 2 par le sénateur, comme réponses à une nouvelle mobilisation agricole, poursuivent la mise en scène d'une opposition artificielle entre l'urgence environnementale et celle de notre souveraineté alimentaire. Et, plus largement, entre le monde agricole et le reste de la société.

En effet, les menaces réelles qui pèsent sur la production agricole ne viennent pas tant des normes, mais du dérèglement climatique, de la dégradation des milieux naturels, de l'effondrement de la biodiversité. Protéger les sols vivants, c'est donc préserver les conditions mêmes de la production agricole de demain.

Orienter la colère agricole contre l'écologie érigée en bouc émissaire conduit par ailleurs à occulter des enjeux socio-économiques essentiels. Les inégalités structurelles qui traversent l'agriculture, qu'il s'agisse du partage de la valeur en amont et en aval, de l'accès à la terre et des phénomènes de spéculation foncière, ou encore de la répartition des aides et de la fiscalité publique, demeurent ainsi des angles morts du débat public.

Les lois adoptées ou annoncées ne sont pas à la hauteur de l'enjeu : bâtir une agriculture productive parce que durable et équitable.

Elles ne répondent pas aux défis majeurs de l'élevage, celui, indispensable, du renouvellement des générations, aux concurrence déloyales qui fragilisent nos exploitations ou encore aux crises sanitaires appelées à s'intensifier.

Il est temps désormais de sortir du piège des controverses pour se concentrer sur l'essentiel : renforcer le lien entre les citoyens et le monde agricole. S'attaquer aux véritables entraves au développement d'une agriculture à la fois durable et souveraine.

Le groupe Socialistes et apparentés publie cette proposition de loi comme une humble contribution à ce vaste chantier, en apportant aux agriculteurs des solutions concrètes dans l'exercice de leur métier.

Une première série d'articles vise à garantir l'accès à l'eau dans un cadre partagé et planifié, fondé sur des bases scientifiques ; à replacer le plan Écophyto dans une perspective agronomique globale ; et à soutenir l'élevage au moyen d'un grand plan national.

Une seconde série d'articles porte sur la consolidation du revenu agricole par la mise en place de nouvelles mesures de régulation économique : révision automatique des prix en fonction de l'évolution du coût des matières premières agricoles, négociation tripartite et pluriannuelle, recours aux systèmes de garantie et au label commerce équitable, bornes de prix minimales et maximales pour sécuriser les revenus.

PROPOSITION DE LOI
Déposée par nos député·e·s



PROPOSITION DE LOI

Premières mesures de lutte contre l'accaparement des terres et pour l'installation des jeunes agriculteur·rices

Le renouvellement des générations est vital pour assurer la sécurité et la qualité de notre alimentation, produire de la valeur ajoutée économique et environnementale dans l'agriculture et aménager l'ensemble du territoire. Cette priorité nationale repose sur un outil majeur : **la régulation du marché foncier**. Les règles qui le régissent doivent rendre possible la liberté d'entreprendre pour tous et garantir l'usage du foncier comme celui d'un bien commun dans la durée. Une politique des structures responsable doit privilégier le facteur humain par rapport au jeu des capitaux, favoriser la diversité au détriment des monopoles.

Fondée sur la dérive individualiste de la course à l'agrandissement, un relâchement du contrôle administratif, des failles législatives et l'arrivée de fonds spéculatifs à partir de 2008, une libéralisation est à l'œuvre dans notre pays depuis plus d'une décennie qui fragilise notre « *pacte foncier* » établi dans les années 1960. L'enrichissement de quelques-uns se traduit par une fragilisation économique collective et les spécialisations excessives qui en découlent ont des effets négatifs sur le plan agronomique.

Notre conviction profonde est qu'il n'y aura pas d'agroécologie sans relève et qu'une relève est impossible sans une politique foncière juste. La terre ne sera jamais une marchandise comme les autres et sa régulation doit être à la source de la planification écologique attendue.

La loi de régulation de l'accès au foncier agricole (dite « *loi Sempastous* ») de 2021 apparaît non seulement comme un leurre mais comme portant le risque d'accentuer le phénomène qu'elle entend combattre. En effet, elle institutionnalise un privilège sociétaire et un droit à compensation qui dérogent aux règles qui s'appliquent communément à l'ensemble des agriculteur·rices.

Nous avons besoin d'une réforme systémique de l'accès au foncier. Dans cette attente, **notre proposition de loi porte sur le contrôle du phénomène sociétaire**, sans ouvrir d'autres débats qui relèveront de la loi foncière, tels que ceux du statut de l'actif agricole ou de la modernisation de l'autorité publique en charge de la régulation et du portage foncier agricole, ou du Plan Stratégique National avec l'allocation des aides de la PAC.

1. Accroître le contrôle des sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole : recherche d'un traitement équitable entre tous les requérants (même seuil de contrôle pour tous et arbitrages reposant sur un corpus législatif commun pour éviter que ne s'ajoute pour les sociétés un privilège réglementaire au privilège fiscal) ; définition de la procédure d'instruction et de l'autorité en charge du contrôle ; consolidation de la transparence du marché sociétaire (au-delà d'un certain seuil, le portage des biens fonciers doit pouvoir être iden-

tifié dans une société spécifique) ; intégration de la prise de participation sociétaire d'investisseur étranger dans le foncier agricole dans le champ des intérêts stratégiques pour lesquels une autorisation préalable du ministre chargé de l'économie est nécessaire.

- 2. Rendre efficiente la déclaration d'intention de cessation d'activité** en permettant la sanction du refus de sa mise en œuvre, pour permettre grâce à l'anticipation une véritable politique d'installation sur nos territoires.
- 3. Établir un rapport gouvernemental étudiant les voies permettant l'encadrement des dérives du travail délégué.** Cette proposition vise à ne pas esquisser ce qui est devenu dans certains territoires l'obstacle majeur au statut du fermage et à l'installation de jeunes agriculteur·rices. L'objectif de ce rapport est de prendre date dans l'attente d'un cadre législatif ou réglementaire très attendu.
- 4. Établir un rapport gouvernemental faisant un état des lieux sur les investissements français dans le domaine du foncier agricole dans les pays tiers,** et les voies nationales, européennes et onusiennes permettant de les réguler dans un esprit de souveraineté solidaire.



PROPOSITION DE LOI relative aux missions de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Dans le combat du monde agricole pour un prix rémunérateur, **la question de la construction et du partage de la valeur pour l'agrofourniture est un angle mort des politiques publiques** alors qu'il est tout autant que l'aval constitutif de l'économie des exploitations agricoles. Or tout laisse à penser que, par différents biais, ce secteur n'est pas exempt de marges indécentes et de profits d'opportunité. Comment justifier une hausse continue des charges de mécanisation, un des postes de dépenses parmi les plus importants des exploitations agricoles, notamment depuis 2 ans, ou encore du coût des intrants chimiques ?

L'Observatoire de la formation des prix et des marges étudie les coûts de production au stade de la production agricole, les coûts de transformation et les coûts de distribution dans l'ensemble de la chaîne de commercialisation des produits agricoles. Son objectif est d'expliquer le niveau et les variations des prix des produits alimentaires en mesurant les apports de valeur réalisés à chaque étape de leur élaboration, depuis la production agricole et la transformation industrielle jusqu'à la mise à disposition des consommateurs par le commerce de détail. Cependant, la construction des coûts de production, l'un des facteurs-majeurs de construction du revenu agricole, demeure un angle mort.

Article unique :

Ajouter aux missions de l'Observatoire des prix et des marges l'analyse du secteur amont de l'agriculture, afin de faire la lumière sur les marges commerciales des metteurs sur le marché de l'agrofourniture.

PROPOSITION DE LOI
déposée par nos député-e-s



Commission d'enquête sur les marges des industriels et de la grande distribution

La question de la répartition des revenus entre monde agricole et grande distribution est capitale pour résoudre la crise actuelle. C'est pourquoi nous prenons toute notre part à la réflexion sur ce sujet avec un objectif : les revenus agricoles doivent permettre à nos producteurs de vivre.

C'est avec ce cap que le Sénateur Jean-Claude Tissot et la Sénatrice Audrey Bélim sont les vice-présidents de la commission d'enquête sur les marges des industriels et de la grande distribution en cours au Sénat.

Être attentifs aux enjeux ultramarins

- Permettre la transmission des exploitations aux jeunes agriculteurs ;
- Adapter les normes européennes aux territoires ultramarins ;
- Réguler les prix du foncier agricole ;
- Assurer l'autonomie alimentaire des territoires pour réguler les prix



PROPOSITION DE LOI

Proposition de loi visant à faciliter une gestion durable et apaisée de l'eau

L'eau est une ressource précieuse et sans doute devons-nous en être davantage conscients. C'est dans la perspective d'assurer un équilibre de la ressource que le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain (SER) du Sénat a souhaité entamer des réflexions dans le cadre de son droit de tirage annuel en 2023 et de la remise du **rapport de la mission d'information « Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement »** qui témoigne d'une feuille de route claire et ambitieuse dotée de 53 recommandations, basée sur la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau.

Dans les faits, la France hexagonale est favorablement dotée en ressources avec son climat tempéré et sa chaîne de massifs montagneux. Ses infrastructures de gestion de l'eau permettent de prévenir les inondations ou de soutenir les périodes d'étiage. Son système de distribution de l'eau potable et d'assainissement est globalement saluée même si les situations divergent entre territoires.

Or, ces atouts sont aujourd'hui remis en cause par une multitude de facteurs et en premier lieu celui du réchauffement climatique qui dégrade plus rapidement les capacités de notre système de gestion de l'eau. Les sécheresses hors normes des étés 2022 et 2023 qui se sont prolongées jusqu'à la mi-octobre, appellent une vigilance accrue de notre part concernant les déséquilibres hydriques actuels et futurs.

Dans le même temps, une approche plus mesurée des prélèvements a commencé à se développer de façon concomitante avec la nécessaire prise de conscience de protéger nos milieux humides fragiles. Pourtant, les efforts restent globalement modestes puisque l'objectif de baisse générale de 10 % des prélèvements d'eau annoncé dans le cadre du Plan Eau, est en réalité moins ambitieux que celui fixé en 2019 avec un report de l'échéance de 2025 à 2030.

Plus encore, ces objectifs à la fois de prélèvement et consommation raisonnés de la ressource créent des tensions et conflits d'usages qui atteignent une nouvelle ampleur, en premier lieu entre les utilisateurs de l'eau. La couverture médiatique générée à l'été 2022 et la contestation de plusieurs projets, dont celui de Sainte-Soline témoignent d'un tournant dans l'opinion publique et de la nécessité de trouver des solutions d'apaisement et de dialogue.

La contractualisation constitue une réponse appropriée aux problématiques soulevées, en premier lieu avec les collectivités locales qui agissent à la fois sur le petit cycle de l'eau par la maîtrise d'ouvrage des équipements mais aussi largement sur le grand cycle de l'eau. Néanmoins, il faut pouvoir donner aux acteurs locaux les moyens d'y parvenir sans ajouter de la complexité aux outils existants.

L'article 1^{er} vise à fixer dans la loi un objectif général de sobriété hydrique en proposant de rénover le code de l'environnement.

L'article 2 propose la création d'un nouvel outil opérationnel de sobriété : **les contrats d'engagement réciproques associant tous les utilisateurs de l'eau à l'échelle des bassins et des sous-bassins**, afin de développer des mécanismes de médiation.

L'article 3 confie une mission de médiation de premier niveau aux Comités de bassin en cas de conflits de l'eau, et de second niveau au Comité national de l'eau en tant que médiateur national lors que la médiation à l'échelle des bassins est rompue.

L'article 4 généralise les commissions locales de l'eau (CLE) à tout le territoire, à l'échelle des sous-bassins ou unité hydrographique cohérente, et élargit leur compétence consultative à l'ensemble des questions touchant à la gestion de la ressource en eau.

L'article 5, enfin, sécurise juridiquement les possibilités laissées aux Départements de piloter les politiques locales de l'eau. Cette proposition n'a pas pour objet de revendiquer une nouvelle compétence, ni de substituer le Département aux autres collectivités susvisées en matière de distribution d'eau potable. Elle se veut une réponse pratique aux défis d'une utilisation sobre et raisonnée des ressources en eau.

COMMISSION D'ENQUÊTE



Portée par nos député·e·s

Alors que les alertes se multiplient quant aux conséquences des impacts des pesticides sur tout l'environnement, ainsi que sur la santé humaine, **les conclusions de la commission d'enquête sur les pesticides créée à l'initiative de Dominique Potier**, député de Meurthe-et-Moselle et du groupe Socialistes et apparentés, remises en décembre 2023, révèlent l'incurie des pouvoirs publics.

Cette commission d'enquête a été un exercice de vérité mais est aussi une contribution utile au moment où le Gouvernement lance un quatrième plan baptisé "*Ecophyto 2030*". Elle lève le voile sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixée de baisser de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ce rapport révèle trois choses.

Premièrement, les entreprises dont la seule activité est la phytopharmacie, ont vu leurs chiffres d'affaires progresser de 40% depuis 2009.

Deuxièmement, les entreprises phytopharmaceutiques ne paient peu ou pas d'impôt sur les sociétés - 110 millions en 2022 pour les 5 plus grandes entreprises du secteur, tout en percevant 56 millions d'euros de crédit d'impôt recherche en 2021.

Troisièmement, le comité d'orientation stratégique (COS) du plan Ecophyto ne s'est pas réuni une seule fois, au niveau politique, entre 2019 et 2023. Résultat, la stratégie Ecophyto est comme un véhicule sans pilote qui roulerait sur une route sans radar.

Ce rapport a pu également identifier la puissance du lobbying dans la fabrique des normes et dans l'influence des décideurs politiques. En cause, des intérêts économiques contraires au plan Ecophyto dans l'industrie phytopharmaceutique et agroalimentaire. La publicité dans ce domaine représente 1 000 fois le budget de l'information publique sur l'alimentation. Ce rapport propose **d'instaurer une taxe sur les dépenses en publicité des entreprises agroalimentaires afin de multiplier par 10 le budget de santé publique**, destinée à financer le renforcement de la communication publique sur une alimentation saine et économe en pesticides.

Les concurrences déloyales dont sont victimes nos agriculteur·rices sont l'un des freins à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. Ce rapport propose **d'inscrire dans le droit européen une mesure simple : l'inversion de la charge de la preuve des "mesures miroir"**. Les pays exportateurs devront eux-mêmes

apporter les garanties, par un tiers certificateur, que leurs produits importés dans l'Union européenne respectent nos règles en matière de pesticides. Dans le cas contraire, ils seront exclus du marché européen.

Dans le même temps, ce rapport constate que la déclinaison française de la PAC a été un rendez-vous manqué en matière de justice dans la répartition des aides entre agriculteur·rices et comme levier de la transition agroécologique.

Depuis une décennie, les socialistes sont force de proposition pour une agroécologie qui réconcilie le monde agricole et l'écologie, notre souveraineté alimentaire, le revenu des agriculteur·rices et la santé environnementale. Nos combats ont permis des avancées majeures comme le statut du biocontrôle, la phytopharmacovigilance, la protection de l'autorité scientifique face aux pressions économiques (2014) et le Fonds d'indemnisation des phyto-victimes (2018). Cette commission d'enquête s'inscrit dans les pas de celle portée par notre groupe en mai 2019 sur les conséquences du chlordécone dans les Antilles. Les Socialistes resteront mobilisés pour la mise en œuvre des 26 recommandations de ce rapport.

Pour une **agriculture durable**
et un **revenu digne**
pour nos agriculteur·rices

Contre la concurrence déloyale
et pour le **juste échange**

**L'action de nos mairies
socialistes pour l'agriculture**

- Ne pas jeter sur la voie publique - février 2026 -



**Le Parti
socialiste**

SOCIALISTES
ASSEMBLÉE NATIONALE

SOCIALISTES
ÉCOLOGISTES
RÉPUBLICAINS **SÉNAT**

**DÉLÉGATION FRANÇAISE
DU GROUPE S&D**